



FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURÈS

Année scolaire : 2026/2027	Classe :
Année de naissance :	Nom – Prénom :

Cadre réservé à l'administration

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Mail :
Régime de sécurité sociale :
Numéro allocataire :

ENFANT :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Adresse :

Demande d'inscription pour année scolaire 2026-2027 :	CLASSE :
Actuellement scolarisé en 2025/2026 :	CLASSE : ECOLE :

Situation Familiale des Parents : ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Union Libre ☐ Divorcé ☐ Séparés ☐ Veuf

PARENTS :

Mère : Autorité Parentale : OUI - NON ¹	Père : Autorité Parentale : OUI - NON ¹
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Date et lieu de naissance :	Date et lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Adresse si différente de l'enfant :	Adresse si différente de l'enfant :
Tél domicile :	Tél domicile :
Portable :	Portable :
Courriel :	Courriel :

Signature des parents ou responsables légaux : **Parent 1** **Parent 2**

Nous soussignés, certifions l'exactitude des renseignements complétés par nos soins dans ce dossier et nous nous engageons à signaler immédiatement toute modification à la Mairie de MIREPOIX.

AUTORISATION DES PARENTS POUR LA SORTIE DES ECOLES ET DU CLAE

Je soussigné(e),, autorise

M. Mme, Mlle :

- A venir chercher mon enfant à la sortie de l'école ou du CLAE avant 18 heures.¹
- Autorise mon enfant à partir seul à la sortie de l'école ou du CLAE.¹

Signatures Parent 1 et Parent 2

¹ Barrez la mention inutile

CADRE A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES FAMILLES NE RESIDANT PAS A MIREPOIX

- Existe-t-il une école sur votre commune de résidence ? Oui Non
Si oui, joindre à votre demande l'autorisation d'inscription et de participation financière du Maire de votre commune.
- S'il n'existe pas d'école, votre commune est-elle adhérente à un regroupement pédagogique intercommunal ? Oui
☐ Non ☐
Si oui, joindre à votre demande l'autorisation d'inscription et de participation financière du Maire de votre commune.

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

La commune de Mirepoix : AUTORISE - N'AUTORISE PAS² l'inscription
de votre enfant.....
à l'école primaire de MIREPOIX.

Mirepoix, le

Madame Le Maire,



Valérie DILLON

« Les informations portées sur ce formulaire sont collectées par la commune de Mirepoix, en qualité de responsable de traitement, afin de gérer les dossiers de pré-inscription scolaire du groupe scolaire Jean-Jaurès. Les destinataires des données sont les services de la commune de Mirepoix ainsi que certains services et personnels de l'Education Nationale.

Ces données seront conservées au plus tard un an après la fin de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement conformément aux Préconisations relatives au tri à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques (DGP/SIAF/2014/006). En vertu du Règlement Général sur la Protection des données, entré en application le 25 mai 2018, et de la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression (dans certains cas) des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à la Mairie de Mirepoix ou mairie@mirepoix.fr.

Le délégué à la Protection des Données personnelles est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège (10 Rue Germain Authié – 09100 FOIX), que vous pouvez constater pour tout renseignement supplémentaire. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

PIECES NECESSAIRES A L'INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE

- ☑ Fiche d'inscription à compléter et à signer
- ☑ Livret de famille des parents
- ☑ Carnet de santé ou certificat médical de vaccinations ou de contre-indication aux vaccinations
- ☑ Justificatif de domicile pour les parents domiciliés sur la commune (les factures de téléphonie mobile ne constituent pas un justificatif de domicile valable)
ou certificat du Maire (si l'enfant n'est pas domicilié sur la commune de Mirepoix).
- ☑ Certificat de radiation (sauf pour les TPS et les PS)

